

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 16 FEVRIER 2021

Le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni le Mardi 16 Février 2021 à 21 heures au sein de la salle des fêtes de Lanta sous la présidence de Mr Marc MENGAUD, Maire de Lanta.

L'ordre du jour était le suivant :

- Cession du terrain pour la nouvelle caserne de gendarmerie
- Demande de subvention pour l'acquisition du bâtiment de la direction de la voirie routière
- Boîtes cadeaux pour les personnes âgées de la commune
- Bons pour le concours d'illuminations
- Acceptation de la subvention pour le terrain de tennis couvert
- Convention avec le laboratoire départemental
- Modification simplifiée du PLU pour la déchèterie
- Lancement de la procédure pour le choix du bureau d'étude chargé du dossier de délégation de service public de l'assainissement collectif
- Proposition de vente à la commune de deux parcelles chemin des Ecoles
- Aire de jeux
- Projets d'urbanisation chemin des Ecoles et rue des Nobles
- Lancement de la procédure pour le choix d'un architecte pour la rénovation de la mairie
- Lancement de la procédure pour le choix d'un architecte pour travaux au complexe sportif
- Autorisation de mandatement de l'investissement dans l'attente du vote du budget 2021
- Constitution de la commission d'appel d'offres

Présents : Mmes et MM. LELEU Laurent, RANC Florence, ALBERTON Jean, SOVA Nadine, GAY Christophe, AVERSENG Pierre, BLANCHARD Michel, DIAZ Rémi, BOUSQUET Valérie, ESTIEU Sébastien, BEAUJARD, Caroline, GERARD Corinne, MESSONNIER Aude, MONTOYA Annie, PEREZ Sabine, SICARD Didier, ZANET Jean Pierre.

Excusée : Mme DAMIA SOTUS Aurélie

Secrétaire de séance : M. Laurent LELEU

### ***Bail emphytéotique de l'ancien hôtel des Postes :***

En préambule, M. MENGAUD demande à rajouter à l'ordre du jour un point concernant la convention de mise à disposition de l'ancien hôtel des postes. Il précise qu'il s'agit de renouveler la convention du bail emphytéotique à l'euro symbolique avec le bailleur social qui gère les logements sociaux prenant fin en juillet 2021. Répondant à la demande de M. DIAZ, il précise qu'en 1991 ce bâtiment a été mis à disposition de l'OPH31 pour le réhabiliter en y créant 10 logements sociaux. Le bail se terminant en juillet 2021, l'OPH souhaite savoir si la commune souhaite reconduire le bail. Cette proposition est mise au vote et adoptée à l'unanimité.

### ***I - Cession du terrain pour la nouvelle caserne de gendarmerie***

Mr MENGAUD explique qu'il convient de délibérer afin de renouveler l'accord de la commune pour la cession du terrain pour la construction de la nouvelle caserne de gendarmerie et autorisant la signature avec le bailleur qui sera retenu pour l'opération.

La proposition de délibération a été mise au vote et approuvée à l'unanimité.

### ***II - Demande de subvention pour l'acquisition du bâtiment de la direction de la voirie routière***

Mr MENGAUD a expliqué que lorsque la délibération a été prise, il n'a pas été mentionné que le conseil municipal autorisait le maire à demander une subvention pour ce projet, il faut donc de nouveau prendre une

délibération en ce sens afin de faire des demandes auprès de l'Etat, la Région et le Département.  
Mr Gay a souhaité savoir à hauteur de combien pourrait s'élever cette subvention. Question à laquelle il lui a été répondu que la subvention pouvait couvrir entre 20 et 40% du montant.  
La proposition de délibération a été mise au vote et approuvée à l'unanimité.

### **III - Boîtes cadeaux pour les personnes âgées de la commune**

En introduction de ce point de l'ordre du jour, Mme BEAUJARD remercie Mr MENGAUD de lui avoir confié la gestion du CCAS. Elle explique qu'elle s'est investie avec le sentiment de faire partie d'une équipe (CCAS et conseil municipal) et cela même si à l'origine elle faisait partie de l'équipe de l'opposition. Elle ajoute qu'elle n'a jamais montré de velléité revendicative. Au contraire, elle souhaite aller dans le sens du bien-être de tous les Lantanais mais est-ce la volonté de la majorité du Conseil municipal car elle ressent un défaut de partage et le fait que certains conseillers municipaux sont tenus à l'écart de réunions de travail et d'informations essentielles au vote du conseil. Elle s'interroge sur la raison et souhaiterait que cette question fasse son chemin et que les réponses apportent un changement vers une véritable collaboration au service du village et de ses habitants.

S'agissant des paniers repas, étant donné l'impossibilité d'organiser le repas annuel pour les Lantanais ayant plus de 65 ans en raison des conditions sanitaires, il a été convenu de mettre en place une distribution de paniers gourmands (220 environ). Le devis a été réalisé par l'entreprise RECAPE (paniers individuels et paniers pour les couples) et le montant s'élève à 4136 euros TTC.

La proposition de devis a été mise au vote et approuvée à l'unanimité.

### **IV - Bons pour le concours d'illuminations**

Suite à l'organisation du concours d'illuminations pour les fêtes de fin d'année, il a été décidé d'offrir des bons cadeaux aux participants. Mme Montoya informe qu'il était envisagé d'offrir 15 euros en bons d'achat auprès des commerçants de la commune à tous les participants et 20 euros pour la maison la plus jolie

A la question de M. ALBERTON demandant combien de maisons ont été recensées, il est précisé qu'environ une soixantaine de familles ont participé. Il est décidé de médiatiser cette action par le biais d'un article sur le bulletin municipal, une mise en ligne de photos et de solliciter une insertion dans la presse.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les bons cadeaux.

### **V - Acceptation de la subvention pour le terrain de tennis couvert**

La Fédération Française de Tennis a versé une subvention de 28 400 € au tennis club de Lanta LA COCAGNE dans le cadre de la construction du court de tennis couvert. L'association a souhaité reverser l'intégralité du montant de la subvention à la Mairie qui a financé les travaux et pour cela une délibération doit être prise.

La proposition de versement de la subvention à la commune par le club de tennis a été mise au vote est approuvée à l'unanimité.

### **VI - Convention avec le laboratoire départemental**

Mr MENGAUD explique que régulièrement, le Laboratoire Départemental effectue des prélèvements régulièrement à la station d'épuration pour vérifier la bonne qualité des rejets et s'assurer qu'il n'y ait pas de déversements nocifs. La convention qui lie la Mairie et le Laboratoire Départemental doit être renouvelée chaque année.

A la question de Mr GAY souhaitant savoir si cette convention était obligatoire. Mr MENGAUD a répondu qu'en effet, il s'agit d'une obligation car en l'absence de contrôle, il pourrait y avoir des rejets dont on ne se rendrait pas compte. Le coût de ce contrat s'élève chaque année à 2000 euros.

Avant le vote, Mr DIAZ a demandé à ce que soit envoyée cette convention à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Cette proposition de convention a été mise au vote est approuvée à l'unanimité.

## ***VII - Modification simplifiée du PLU pour la déchèterie***

Mr MENGAUD explique que dans le cadre de l'avancement de ce projet, il est nécessaire d'établir un STECAL ce qui nécessite une délibération. Il rappelle que le conseil municipal travaille sur le projet de déchetterie depuis 2017 et que le terrain retenu pour ce projet se situe derrière la station d'épuration.

TRIFYL avait travaillé sur les plans du projet de permis de construire, toutefois le service instructeur compétent pour examiner le permis de construire s'est rendu compte que le terrain n'avait pas la bonne appellation. Le PETR a modifié le zonage du site et il faut donc désormais que la commune modifie le zonage du site au niveau du PLU par le biais d'un STECAL pour le rendre compatible avec le projet. TRIFYL pourra ensuite de nouveau présenter la demande de permis de construire.

Mme Sova indique qu'elle n'a jamais eu connaissance des éléments du dossier et qu'il aurait été opportun de faire au moins une réunion et elle ajoute également que le conseil municipal aurait eu besoin de prendre connaissance de l'étude de faisabilité avant de voter.

Mme Ranc indique qu'il aurait été intéressant de faire une réunion de travail car elle estime que les conseillers municipaux disposent de trop peu d'informations sur ce dossier.

Mr MENGAUD a répondu à ces remarques en précisant qu'il leur était possible de venir consulter les documents en Mairie et Mr LELEU a ajouté que l'étude avait déjà été faite et présentée et le flux routier avait été analysé par la Direction de la Voirie du Département établissant un nombre de 2500 véhicules/jour actuellement. Le flux généré par la déchèterie est estimé à 100 véhicules/jour

Mr DIAZ donne son point de vue de citoyen et précise qu'à titre personnel il est favorable à ce projet car c'est un service mais il expose qu'il est compliqué de voter sans détenir tous les éléments. Il indique qu'il a dû appeler Pays Lauragais pour avoir des informations concernant l'évolution de la nomenclature du terrain et constate que la zone du projet est située entre deux zones rouges du plan des risques naturels. M. MENGAUD rappelle que le projet est issu du partenariat de TRYFIL, du SIPOM et de la communauté de communes TERRES DU LAURAGAIS. Le souci apparu lors de la demande de permis de construire ne doit pas remettre en cause un projet mené depuis 4 ans.

Mr LELEU précise que le projet a été mûri, et que sans le problème de la dénomination de la zone, le projet aurait certainement déjà été validé.

Mr Diaz insiste sur le fait qu'il ne souhaite pas remettre en cause le travail fait par le conseil municipal précédent mais ajoute que le projet aura un impact sur la vie de la commune en termes de service ce qui est bien mais aussi en termes de nuisances.

Mme GERARD intervient et expose qu'à titre personnel elle avait confiance en ses prédécesseurs, et qu'au moment de la campagne électorale elle avait constaté que le projet de déchetterie était très attendu par les Lantanais et que la déchèterie de Caraman est à saturation. M. LELEU ajoute qu'il a fallu beaucoup de travail et de temps pour modifier le libellé de la zone du projet et si l'on tarde encore, TRYFIL renoncera au projet de LANTA pour un autre ailleurs.

La proposition a été mise au vote est approuvée avec 12 voix pour et 6 voix contre.

## ***VIII - Lancement de la procédure pour le choix du bureau d'étude chargé du dossier de délégation de service public de l'assainissement collectif***

M. MENGAUD rappelle que le contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif avec l'entreprise SUEZ prend fin à la fin de l'année 2021. Il faut donc choisir un bureau d'études qui réalisera le dossier d'appel d'offres pour le nouveau contrat de délégation de service public pour l'entretien de la station d'épuration et la gestion du réseau. A cet effet il est nécessaire de lancer un appel à candidatures. Cette proposition a été mise au vote et approuvée à l'unanimité.

## ***IX - Proposition de vente à la commune de deux parcelles chemin des Ecoles***

M. MENGAUD informe le conseil municipal que M. SAINT PE propriétaire du terrain d'une surface de 1920 m<sup>2</sup> avec plusieurs constructions de type mobil home et un hangar situé à proximité des écoles l'a contacté afin de lui indiquer qu'il comptait le vendre prix de 100 000 euros. M. MENGAUD propose qu'un groupe de travail étudie ce dossier. Faisant suite à l'intervention de M. DIAZ relative à l'estimation du prix, M. LELEU et M. MENGAUD précisent que l'évaluation du Service des Domaines sert de base à la négociation mais qu'en cas de préemption l'acquisition se fait au prix de vente proposé par le vendeur. Ce point informatif ne donne donc pas lieu à un vote.



#### **X - Aire de jeux**

M. AMARGIER, directeur technique, rappelle qu'il avait été sursis à la validation du marché pour la réalisation de l'aire de jeux dans l'attente de connaître le prix du gazon synthétique. Après réception du devis, il apparaît que l'entreprise LOISIRS DIFFUSION est celle qui propose la meilleure offre.

Le prix proposé est de 52 175 euros HT et comprend toujours les mêmes jeux ainsi que la pose de gazon synthétique sur l'ensemble de l'espace.

Mr DIAZ demande si un appel d'offres avait été engagé, Mr Amargier répond que sept entreprises ont été consultées et que quatre d'entre elles ont proposé un devis. L'objectif était de consulter des entreprises qui ont l'habitude de travailler sur ce type de projet et qui répondent habituellement à ces appels d'offres.

Il a par ailleurs été précisé que les jeux n'étaient pas en bois mais en composite, fabriqués par l'entreprise LOISIRS DIFFUSION elle-même (entreprise française située à Pamiers).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise LOISIRS DIFFUSION.

#### **XI - Projet urbanisation chemin des écoles et rue des nobles**

M. MENGAUD explique qu'il s'agit d'un projet sur lequel il y a déjà eu une étude et pour lequel il faut maintenant faire une demande de subvention. Il propose la création d'un groupe de travail pour valider l'étude qui donnera lieu à une demande de subvention avec une réalisation pressentie pour 2022.

Le groupe de travail est constitué : Pierre AVERSENG, Rémi DIAZ, Laurent LELEU, Jean ALBERTON, Didier SICARD, Jean-Pierre ZANET, Sébastien ESTIEU et Christophe GAY.

#### **XII - Lancement de la procédure pour le choix d'un architecte pour la rénovation de la mairie et la réalisation du complexe sportif**

M. MENGAUD expose qu'il est nécessaire de constituer des groupes de travail pour chaque projet avant de lancer l'appel d'offres et choisir l'architecte.

M. GAY souhaite savoir si la capacité financière de la Mairie permet d'absorber ces projets, notamment le complexe sportif. M. MENGAUD répond que cela dépendra du prix proposé par l'architecte et des subventions proposées, il s'agit là d'une condition émise par les maires des communes qui ont été sollicitées pour le projet du stade.

En réponse à la question de Mme SOVA sur la durée de l'appel d'offres, M. MENGAUD, précise un mois au terme duquel la commission d'appel d'offres se réunit pour examiner les candidatures.

Les groupes de travail élaboreront le cahier des charges.

Groupe de travail pour le projet de rénovation de la Mairie :

Nadine SOVA, Jean ALBERTON, Caroline BEAUJARD, Jean-Pierre ZANET, Michel BLANCHARD, Pierre AVERSENG, Laurent LELEU, Rémi DIAZ, Pierre AVERSENT

Groupe de travail pour la réalisation du complexe sportif :

Sébastien ESTIEU, Laurent LELEU, Jean ALBERTON, Jean-Pierre ZANET, Didier SICARD, Michel BLANCHARD, Christophe GAY, Aurélie DAMIA-SOTUS

#### **XIII - Autorisation de mandatement de l'investissement dans l'attente du vote du budget 2021**

A la demande du Comptable Public il y a lieu de prendre une délibération afin de pouvoir mandater les dépenses d'investissements des programmes débutés en 2020 toujours en cours de réalisation, cela dans l'attente du vote du budget 2021.

Cette proposition de délibération a été mise au vote et approuvée à l'unanimité.

#### **XIV - Constitution de la commission d'appel d'offres**

La commission d'appel d'offres est composée du Maire, Président de droit et de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal.

Les candidatures suivantes ont été soumises au vote et ont été élues :

Titulaires : REMI DIAZ, Laurent LELEU et Jean ALBERTON

Suppléants : Caroline BEAUJARD, Corine GERARD et Christophe GAY

La séance est levée à 22 heures 25.